

Le 27 janvier est la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste

Nouvelles de décembre 2012

Compilé par Trudy Huskamp Peterson, présidente, HRWG

Cet article est le cinquième d'une série de brèves discussions sur les principes d'accès aux archives adoptés par le Conseil international des archives lors de son assemblée générale annuelle en août 2012.

4. Les services d'archives veillent à ce que les clauses de non-communicabilité soient claires et d'une durée établie, à ce qu'elles soient fondées sur une législation appropriée, à ce qu'elles reconnaissent le droit à la protection de la vie privée, et à ce qu'elles respectent les droits des propriétaires d'archives privées.

Les archivistes fournissent l'accès le plus large possible aux documents, mais ils reconnaissent et acceptent la nécessité d'établir certaines restrictions d'accès. Celles-ci sont imposées par la loi ou par la politique institutionnelle, soit celle du service d'archives, soit celle de son institution de tutelle, ou celle d'un donateur. Les archivistes veillent à ce que les politiques et règles d'accès applicables aux archives de leur institution soient publiées de sorte que les clauses de non-communicabilité et leurs motifs soient clairs pour le public.

Les archivistes cherchent à limiter les restrictions d'accès à celles imposées par la loi, ou à identifier les cas où un préjudice particulier porté à un intérêt privé ou public légitime l'emporte provisoirement sur le bénéfice qu'il y a à ouvrir les archives à ce moment-là. Les clauses de non-communicabilité sont imposées pour un temps limité, qu'il s'agisse d'une période spécifique de quelques années, ou jusqu'à ce qu'un événement particulier, comme le décès d'une personne, se produise.

Des clauses générales de non-communicabilité s'appliquent à tous les fonds d'archives; en fonction de la nature de l'institution, elles couvrent la protection de la vie et des données privées, la sécurité, les informations en matière d'enquête ou d'application de la loi, les secrets commerciaux, et la sécurité nationale. Leur portée et leur durée d'application doivent être claires et rendues publiques.

Les clauses particulières de non-communicabilité s'appliquent uniquement à des ensembles spécifiques de documents institutionnels; elles s'appliquent pour une durée limitée. Un énoncé clair de la clause spécifique de non-communicabilité est inclus dans la description archivistique publique des documents concernés.

La communication d'archives et de papiers personnels ayant fait l'objet d'un don est limitée par les conditions établies dans le document d'acquisition, tel qu'un acte de donation, un testament ou un échange de lettres. Les archivistes négocient et acceptent les clauses de non-communicabilité imposées par les donateurs si celles-ci sont claires, d'une durée limitée, et peuvent être appliquées selon de justes modalités.

Les archivistes se sont engagés sur le principe que tout, dans leurs dépôts, sera finalement disponible pour communication et recherche, mais les archivistes comprennent également la nécessité de trouver un équilibre entre le droit du public de savoir et le besoin de confidentialité. Le résultat de cet équilibre peut être de fermer certains matériaux de recherche à l'accès public pendant une certaine période. Le principe de provenance est la clé de la détermination de la communicabilité : que ce soient les documents de l'institution dont les archives font partie, avec une distinction supplémentaire entre les institutions publiques et privées ; les archives données par une autre institution ; ou le don d'archives personnelles. Cinq catégories de concepts de non-communicabilité sont communs à toutes ces sources: la vie privée, l'information commerciale, les données personnelles, les données en matière d'enquête, et les restrictions légales qui, dans le cas des documents gouvernementaux, peuvent inclure des informations sur la sécurité nationale.

Aucune restriction ne subsiste à jamais. Les restrictions sont soit en vigueur pour une période déterminée, ou jusqu'à ce qu'un événement arrive, ou jusqu'à ce que le passage du temps soit tel qu'aucun mal ne sera occasionné par sa divulgation. Voici un exemple contemporain du problème de restrictions à durée indéterminée. La Commission de vérité du Salvador, qui a publié son rapport en 1993, a transféré ses dossiers auprès des Nations Unies à New York, où ils sont sous la garde du Secrétaire général, mais conservés par la Section des archives et de la gestion des dossiers de l'ONU. Les archives ne sont pas accessibles, sans aucune procédure pour les rendre communicables à qui que ce soit, et sans limite de temps sur la restriction. Maintenant que la Cour Interaméricaine exige que le gouvernement du Salvador rende compte de ses activités dans le massacre El Mozote (voir point ci-dessous), ces documents fermés sont une source extrêmement importante pour prendre de nouvelles mesures. Mais comment vont-ils être mis à disposition?

Préciser les définitions est important, aussi ; des concepts tels que la vie privée sont spécifiques à chaque culture, et leur application doit être clairement définie pour les chercheurs. Dans une affaire récente, un chercheur russe et un archiviste qui lui a fourni les documents ont été arrêtés en 2009 pour avoir violé des "secrets personnels et familiaux" lors de la recherche sur la déportation et le sort de 5000 Allemands de souche qui ont été envoyés au goulag entre 1945 et 1956. L'affaire porte sur la signification des termes «secrets personnels» et «secrets de famille». *Memorial*, une organisation des droits de l'homme en Russie, a indiqué que ses chercheurs trouvent un accès plus limité à

la suite de cette affaire, qui est en appel devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Limiter l'accès à des documents équivaut à porter un jugement. C'est une question importante de connaître la loi applicable (et son interprétation) et la politique institutionnelle, la convention de transfert et l'accord des donateurs, vérifier attentivement les archives, faire des recherches pour savoir ce qui est déjà dans le domaine public concernant le sujet des documents, comprendre le contexte, et finalement décider. Il s'agit d'une tâche professionnelle fondamentale.

HRWG News. Avec ce numéro, les Nouvelles HRWG entament leur quatrième année consécutive de publication mensuelle. Merci à tous ceux qui les traduisent (en particulier Cristina Bianchi et Romain Lescano), à ceux qui affichent et distribuent les bulletins, à tous ceux qui envoient des nouvelles, et à vous tous qui lisez le bulletin et le transmettez à d'autres. Happy New Year!

Nouvelles internationales.

Inter-American Court of Human Rights/ El Salvador. Entre le 9 et le 13 décembre 1981, plus de 1'000 Salvadoriens de la communauté d'El Mozote ont été massacrés par des soldats salvadoriens. Cet événement est un événement déterminant de la guerre civile au Salvador. En décembre, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a statué que le gouvernement d'El Salvador est "responsable de la violation du droit à la vie et du droit à l'intégrité personnelle et à la propriété privée" dans le massacre. La Commission de vérité d'après-guerre du Salvador, dont les archives sont aux Archives des Nations Unies à New York, a révélé que l'armée a perpétré le massacre, mais que personne n'a été poursuivi pour crime à cause d'une loi d'amnistie. La Cour interaméricaine a ordonné qu'une "enquête approfondie soit menée qui comprend un recensement des victimes", a rapporté *ticotimes.net*. <http://www.ticotimes.net/Current-Edition/News-Briefs/Human-rights-court-condemns-El-Salvador-for-El-Mozote-massacre-Tuesday-December-11-2012>

Pour le communiqué de presse de la Cour, voir:

http://www.corteidh.or.cr/docs/comunicados/CP_10_12.pdf

Cour pénale internationale. La Cour pénale internationale a acquitté le chef de milice congolais Mathieu Ngudjolo Chui des accusations portées contre lui, selon lesquelles il aurait ordonné des atrocités dans le district de l'Ituri du Congo Est en 2003. Les observateurs juridiques internationaux ont déclaré que le procureur n'a pas pu enquêter sur le crime de manière adéquate, a rapporté *Reuters*. Les archives du procureur seront très importantes dans les futures évaluations pour savoir si des preuves suffisantes ont été obtenues et comment le choix des charges à amener a été fait.

<http://www.reuters.com/article/2012/12/18/us-icc-congo-ngudjolo-idUSBRE8BH0AG20121218>

Pour le communiqué de presse de la Cour, voir:

http://www.iccpi.int/en_menus/icc/press%20and%20media/press%20releases/news%20and%20highlights/Pages/pr865.aspx

UNESCO. Lors de sa réunion de décembre, le Comité sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé de l'UNESCO a adopté une déclaration sur la protection des biens culturels en territoire occupé, qui instruit le Secrétariat de la Commission « à fournir au Comité une étude approfondie des meilleures pratiques pour protéger et surveiller les biens culturels dans les territoires occupés lors de la huitième réunion du Comité en 2013 ». La Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, qui est le cadre de référence pour le Comité, comprend dans la définition des biens culturels à protéger "les manuscrits et les collections importantes de livres ou d'archives" et des bâtiments tels que les "dépôts d'archives". Les archives devraient être incluses dans le cadre du rapport.

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/7-7COM-protoc_occupied_terr_Azerbaijan_20121112.pdf

Bosnie/Serbie. La Bosnie-Herzégovine (BiH) et la Serbie ont signé un protocole de coopération sur les crimes de guerre, a signalé le *Southeast European Times*. Selon les termes de l'accord, les deux pays échangeront des preuves, ce qui en réalité signifie échanger des documents. <http://www.eurasiareview.com/17122012-bih-serbia-war-crimes-protocol-sparks-debate/>

Allemagne/Italie. Un groupe d'historiens d'Allemagne et d'Italie a passé quatre ans à "examiner les sources originales afin de déterminer exactement ce qui s'est passé en Italie après que le gouvernement fasciste, jusque-là un allié de l'Allemagne nazie, a changé de camp en septembre 1943 et a négocié une trêve avec les Alliés, a rapporté *Spiegel Online*. "Un historien estime que, en moyenne, les Allemands ont tué 165 civils, prisonniers de guerre et internés militaires tous les jours entre le 8 septembre 1943 et le 8 mai 1945." <http://www.spiegel.de/international/europe/war-crimes-report-explores-world-war-ii-nazi-brutality-in-italy-a-874024.html>

Israël/Palestine. Le 11 décembre, les Forces de défense israéliennes ont attaqué les bureaux de trois organisations non gouvernementales palestiniennes à Ramallah: Addameer (une organisation pour le soutien des prisonniers et des droits de l'homme), le Réseau des organisations non gouvernementales palestiniennes et le comité de l'Union de la commission des femmes palestiniennes dans le camp des réfugiés de Qadura. Des ordinateurs ont été pris; à Addameer une caméra et "un certain nombre de dossiers juridiques" ont également été pris et "les dossiers des détenus individuels ont été fouillés et laissés ouverts sur le bureau d'un des bureaux de représentation", selon Addameer et tel que rapporté par *Mondoweiss*, qui également posté une vidéo du raid sur *Wattan TV*. <http://mondoweiss.net/2012/12/israeli-army-raids-three-civil-society-offices-in-west-bank-at-3-a-m.html>

Kenya / Royaume-Uni. D'autres archives du Foreign and Colonial Office (FCO) relatives aux Mau Mau au Kenya dans les années 1950 ont été communiquées par les Archives nationales à fin novembre. (Voir contexte dans les Nouvelles HRWG d'avril 2011 et avril 2012). La description des archives du Kenya et tant d'autres qui font partie des 8'800 dossiers inclus dans le transfert du FCO, que les Archives nomment les "dossiers

administratifs coloniaux (migrés aux archives) " se trouve à <http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/migrated-archives-4-guidance.pdf>
Le communiqué a été repris par de nombreux médias; voir, par exemple, <http://www.guardian.co.uk/world/2012/nov/30/maumau-massacre-secret-files>. Vers la fin décembre, Katie Engelhart de *Maclean's* a publié un long examen de la plainte et des documents sur <http://www.thissierraleone.com/rule-britannia-empire-on-trial/>
<http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/migrated-archives-4-guidance.pdf>

Général. "Les autorités internationales, avec l'aide de Facebook, ont arrêté 10 personnes accusées d'exploiter un réseau d'ordinateurs infectés qui a volé les renseignements personnels de millions de victimes", a rapporté le *New York Times*. Les personnes arrêtées étaient de Bosnie-Herzégovine, d'Angleterre, de Croatie, de Macédoine, de Nouvelle-Zélande, du Pérou et des Etats-Unis. On estime à 11 millions le nombre d'ordinateurs infectés par la propagation d'un virus informatique par les accusés. http://www.nytimes.com/2012/12/13/technology/10-arrested-in-social-network-hacking.html?_r=0

Une étude basée sur "l'analyse de 2'500 sources de données différentes, y compris les recensements et les enquêtes démographiques des enfants et des adultes dans 232 pays" a constaté qu'en 2010 "environ une personne sur six dans le monde entier" n'avait aucune affiliation religieuse, a rapporté le *New York Times*. L'étude, publiée par le Pew Research Center, note que «non affilié» est le troisième groupe le plus important dans le monde entier. L'étude a également constaté que "environ un quart de la population mondiale vit dans des pays où ils sont une minorité religieuse." <http://www.nytimes.com/2012/12/18/world/pew-study-finds-one-in-6-follows-no-religion.html>; for the study see <http://www.pewforum.org/global-religious-landscape.aspx>

Nouvelles nationales.

Australie. Un chercheur de l'Université Edith Cowan a constaté que "la plupart des gens" qui vendent d'anciens appareils numériques laissent des informations personnelles et privées à l'intérieur. Le chercheur a acheté 78 cartes de mémoire en ligne ; plus de la moitié d'entre elles "n'ont montré aucune preuve que les propriétaires précédents avaient tenté de supprimer des données" et contenaient des "détails de carte de crédit, des documents gouvernementaux, des images sexuelles et des vidéos pornographiques faites maison", selon une des nouvelles de *WAtoday.com.au*. Une étude de clés USB a obtenu des résultats semblables: l'une d'entre elles contenait "890 documents provenant d'une université australienne qui comprenait les coordonnées bancaires de comptes, l'historique de l'éducation et les détails d'identification des étudiants de l'université ainsi que leurs informations de connexion à l'ordinateur." <http://www.watoday.com.au/wa-news/homemade-sex-tapes-and-identity-details-sold-on-old-digital-devices-20121130-2am5i.html>

Bangladesh. En 2010, le Bangladesh a établi un tribunal chargé de juger les personnes accusées de crimes de guerre pendant la guerre de séparation d'avec le Pakistan en 1971. Le président du tribunal a démissionné en décembre, et plus de 230 de ses e-mails et plus de 17 heures d'appels téléphoniques qu'il a faits ont été publiés sur *YouTube*. *The Economist* a examiné tous les documents et a conclu "que, pris tout ensemble, le matériel qu'on nous a montré nous pose des questions légitimes quant à une procédure régulière". La crise se poursuit sur l'avenir du tribunal ; *The Economist* mentionne qu'il y a « non seulement un risque de fausse couche de la justice touchant les défendeurs individuels, mais aussi que les torts dont le Bangladesh a déjà souffert seront aggravés par le processus vicié du tribunal ». <http://www.economist.com/news/briefing/21568349-week-chairman-bangladeshs-international-crimes-tribunal-resigned-we-explain>; pour des informations sur le tribunal, voir http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/12/21/the_midlife_crisis_of_bangladesh?print=yes&hidecomments=yes&page=full

Barbados. Le gouvernement a créé une Task Force de réparation de 12 personnes, a annoncé le site Internet du Service d'information du gouvernement de la Barbade. Le gouvernement "soutient l'argument que des réparations devraient être faites pour les personnes d'ascendance africaine dans les Caraïbes" ; le gouvernement envisage de créer un musée national de l'esclavage et un centre de recherche pour les indemnités. Les archives seront au centre de ce projet de recherche. <http://overseasreview.blogspot.com/2012/12/barbados-government-establishes.html>

Bosnie. Le Conseil des Ministres a demandé au Parlement d'adopter une nouvelle loi sur les réfugiés avec pour "premier objectif" d'assurer "que les besoins de logement de tous les rapatriés sont pris en charge", a rapporté *BIRN*. La loi exigerait que le ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés crée à l'échelle nationale une liste des rapatriés et des personnes déplacées, au nombre d'environ 10'000. Cette liste serait un document clé du problème de déplacement continu qui persiste près de 20 ans après la fin de la guerre en Bosnie. http://www.balkaninsight.com/en/article/new-bosnian-refugee-law-proposed?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=23a64a549f-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email

Canada. La Commission de Vérité et Réconciliation (TRC) a fait appel à la justice pour obliger le gouvernement fédéral à donner les archives TRC liées à l'existence de 150 ans de pensionnats indiens, y compris les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada. <http://aptn.ca/pages/news/2012/12/03/rcmp-files-records-of-missing-children-graves-may-never-surface-if-ottawa-wins-battle-with-trc/>; pour le communiqué de presse de la TRC et la fiche d'information, voir <http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/pdfs/TRC%20MEDIA%20ADVISORY%20FAQs%2019%20Dec%202012.pdf>

Robert Pickton a tué au moins 49 femmes avant son arrestation en 2002, et au moins 18 autres ont disparu en Colombie-Britannique, principalement à partir de Vancouver. Une commission d'enquête sur la gestion des rapports de police de personnes disparues concernant ces femmes a publié ses conclusions dans « *Délaissé : Le rapport de la*

Commission d'enquête sur les femmes disparues ». Le rapport de près de 1500 pages donne un aperçu de la tenue des dossiers de la police et du processus d'utilisation de l'information recueillie ; il souligne les problèmes causés par une mauvaise tenue des dossiers et l'échec des services de police de coordonner et partager l'information. Le rapport a été vivement critiqué par les groupes de femmes car il n'aborde pas les problèmes sociaux et économiques, le sexisme et le racisme.

<http://www.theprovince.com/news/Oppal+calls+regional+Vancouver+police+force/7712121/story.html>; <http://thetyee.ca/News/2012/12/18/Missing-Women-Report/>; pour le résumé du rapport, voir <http://www.cbc.ca/bc/news/bc-121217-mwi-part1.pdf>

Croatie. Le gouvernement a publié un registre des anciens combattants de la guerre de 1991-1995, énumérant un peu plus de 500'000 personnes. *Balkan Transitional Justice* a souligné que le registre, une promesse électorale de la coalition du Premier ministre, était important parce que "de nombreux vétérans affirment que beaucoup d'autres personnes ont soit exagéré ou menti au sujet de leur implication dans la guerre afin d'obtenir les privilèges matériels prévus par la loi pour les anciens vétérans de la guerre". Cependant, "dans les deux heures après que le registre ait été publié, environ 10'000 personnes avaient contacté le ministère des Anciens combattants pour se plaindre de la présence de faux combattants encore sur la liste".

http://www.balkaninsight.com/en/article/croatia-publishes-war-veteran-s-registry?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=4040d647c3-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email

Kenya. Le juge principal a annoncé la création de la Division pénale internationale (DCI) de la Haute Cour qui va juger les affaires de crimes contre l'humanité et autres crimes internationaux, ainsi que le blanchiment d'argent et le terrorisme, a rapporté *The East African*. Un procureur spécial va s'occuper de ces cas devant la Cour. Malheureusement, il aura à travailler immédiatement, parce que 39 personnes ont été tuées à fin décembre "lorsque les agriculteurs ont attaqué un village d'éleveurs dans le sud-est du Kenya, lors de la reprise des combats entre les deux communautés ayant des antécédents d'animosité violente", a informé la Croix-Rouge kényane. La gestion des archives de la cour spéciale et du procureur spécial sera à la fois importante et délicate.

<http://www.theeastafrican.co.ke/news/International-crimes-to-be-tried-locally/-/2558/1634454/-/view/printVersion/-/aqkf1i/-/index.html> Le rapport de la Croix-Rouge https://www.kenyaredcross.org/index.php?option=com_content&view=article&id=428&Itemid=124

Malaisie. Le Département des Archives nationales prévoit de numériser trois millions de pages de documents, 2'000 heures d'enregistrements cinéma, vidéo et audio et de commencer à les rendre disponibles en ligne en avril prochain. Le *Sun Daily* a cité le ministre de l'information, des communications et de la culture qui disait « que l'accès aux contenus aidera à éduquer le public sur les événements qui ont façonné l'histoire de la nation, y compris l'incident de Memali, en 1985 [une action de la police qui a laissé 14 villageois et 4 policiers morts et 36 personnes arrêtées], et les émeutes raciales du 13 mai 1969 ». <http://www.thesundaily.my/news/558046>

Mali. La guerre civile au Mali menace la sécurité de la collection unique de manuscrits arabes et africains de Tombouctou, qui a fait l'objet d'efforts de numérisation et de conservation déployés des pays de l'Afrique du Sud au Luxembourg. Selon un article paru dans le *Globe and Mail*, les manuscrits de Tombouctou sont menacés par les combats, la destruction par des militants, le vol par des pillards, et la détérioration par des insectes et l'environnement. Les propriétaires privés de manuscrits les auraient cachés, "enterrés dans le sable", ou "transportés clandestinement dans des villages". Des copies numériques ont été sorties de Tombouctou, mais sur les quelque 700'000 manuscrits remontant au 13e siècle, seulement "une fraction minuscule" a été numérisée, ce qui en fait un sauvetage incomplet. <http://www.theglobeandmail.com/news/world/the-secret-race-to-save-timbuktus-manuscripts/article6763747/>

Mexique. Le bulletin HRWG de novembre 2012 indiquait que le procureur général du Mexique avait compilé une liste de 25'000 personnes qui ont disparu au cours de ces six dernières années. Propuesta Civica, une organisation non gouvernementale, a maintenant affiché sur son site web les "informations de 20'851 personnes disparues qui, selon elle, ont été recueillies par le bureau du procureur général fédéral", donnant des détails tels que le nom, l'âge, le sexe, la date et le lieu où la personne a disparu. Propuesta Civica dit qu'elle a obtenu la base de données d'un journaliste du *Los Angeles Times*, après que l'article précédent a paru, selon *ABC News*. Il semble n'y avoir aucune explication sur la différence entre les deux listes de plus de 4'000 personnes. <http://abcnews.go.com/International/wireStory/20000-missing-mexico-past-years-18032168#.UNR3K29fDng>

Népal. Le Centre international pour la justice transitionnelle a publié un document d'information, « A la recherche d'options pour le droit à la vérité au Népal ». Il recommande que le gouvernement redémarre un processus de Commission de vérité (le Népal en a déjà eu deux), mais souligne que « la société civile n'a pas besoin d'attendre une action officielle pour mettre en œuvre la recherche de vérité, de documentation et de commémoration ». En outre, il recommande la création d'un cadre juridique pour faciliter l'accès à l'information; en écho aux Principes du HCDH contre l'impunité et le sixième principe des *Principes d'accès aux archives* de l'ICA, il conclut: « Aucunes des raisons de sûreté de l'Etat ne devraient être acceptées comme motif pour refuser l'information sur les violations des droits de l'homme, et le Népal doit engager des ressources suffisantes pour la conservation et l'utilisation efficace des archives ». <http://ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Briefing-Paper-Nepal-Ordinance-Dec-2012-ENG.pdf>

Russie. Il y a trois ans, un avocat, Sergueï Magnitski, est mort après une année en prison où il était détenu pour avoir tenté de dénoncer une fraude fiscale du gouvernement. Ses partisans ont affirmé qu'il avait été privé de soins médicaux appropriés en prison pour mettre sa vie en danger ; les procureurs ont par la suite inculpé le médecin qui avait supervisé son traitement (les accusations ont par la suite été abandonnées) et le médecin-chef de la prison. L'avocat de la famille Magnitski a fait valoir que le médecin "a signé des documents carcéraux déclarant M. Magnitski apte à rester emprisonné malgré ses plaintes répétées pour recevoir des soins médicaux", a rapporté le *New York Times*. À fin

décembre, le médecin a été acquitté. Au même moment, le Congrès américain a adopté une loi, qui a été signée par le président à la mi-décembre, interdisant aux contrevenants russes aux droits de l'homme d'entrer aux États-Unis et promulguant le gel de leurs avoirs ; elle est connue sous le nom de la "loi Magnitski". En représailles, le gouvernement russe a adopté une loi interdisant l'entrée aux Américains accusés de violer les droits des Russes et interdisant aux Américains d'adopter des enfants russes. http://www.nytimes.com/2012/12/25/world/europe/russian-prosecutor-seeks-acquittal-in-magnitskys-death.html?_r=0; http://www.huffingtonpost.com/2012/12/25/sergei-magnitsky-case-pro_n_2362988.html

Espagne. À fin novembre, le gouvernement de l'Espagne a annoncé le droit au retour des juifs séfarades, une réforme de l'immigration visant à accélérer le processus de naturalisation en vigueur pour les personnes descendant des juifs expulsés d'Espagne en 1492. Le gouvernement a annoncé que les demandeurs n'auraient qu'à présenter un certificat confirmant leur ascendance pour obtenir un passeport espagnol, mais ce certificat doit être délivré par la Fédération des communautés juives d'Espagne. Pour les Juifs espagnols qui se sont convertis au christianisme par la force, la Fédération exige que les candidats « cherchent une formation religieuse et accomplissent une conversion formelle au judaïsme" avant de leur délivrer le certificat. À l'avenir, la recherche sur la citoyenneté des Espagnols juifs nécessitera l'utilisation des dossiers à la fois du gouvernement et de la Fédération. Suite à l'annonce du changement, divers auteurs musulmans ont fait valoir que l'Espagne devrait établir une disposition similaire pour les descendants de la population musulmane qui a été expulsée d'Espagne à partir de 1609. <http://www.nytimes.com/2012/12/09/sunday-review/a-tepid-welcome-back-for-spanish-jews.html>; <http://www.gatestoneinstitute.org/3509/spanish-citizenship-jews>

Tadjikistan. *Radio Free Europe / Radio Liberty* "a obtenu beaucoup de vidéos des familles d'un groupe de prisonniers" d'une prison tadjike qui montrent les détenus ayant des contusions graves, disant qu'ils ont été battus par des agents de la force publique. <http://www.rferl.org/content/tajikistan-prisoner-abuse-video-footage/24797911.html>

Royaume-Uni / Irlande du Nord. En 1989, l'assassinat de Patrick Finucane, avocat à Belfast, en Irlande du Nord, a été ressenti comme répréhensible, même selon les normes des « Troubles » en Irlande du Nord: il a été abattu par des paramilitaires protestants armés alors qu'il était assis à sa table, dînant le dimanche avec son épouse et ses trois enfants. En 2011, le gouvernement britannique a nommé l'avocat des droits humains Desmond da Silva pour "produire un compte rendu public de toute implication de l'armée, de la Royal Ulster Constabulary, du service de sécurité ou de tout autre organisme du gouvernement britannique dans l'assassinat de Patrick Finucane." Da Silva a reçu l'accès à "tous les documents gouvernementaux", y compris les archives des trois études précédentes qui assemblaient "12'000 déclarations de témoins, 32'000 documents et, en tout, plus d'un million de pages de documents", auxquelles il a ajouté des documents obtenus de toutes les organisations citées dans les termes de référence et d'autres ministères. Le rapport de Da Silva, publié en décembre, a souligné l'implication importante du gouvernement dans l'assassinat ; les principaux documents ont été publiés dans le second volume de son rapport. Le Premier ministre, après avoir reçu le rapport, a

appelé les résultats «choquants» et a présenté ses excuses à la famille Finucane, mais il a dit qu'il n'ordonnerait pas une enquête judiciaire publique basée sur les résultats. Les médias ont rapporté que la veuve de M. Finucane a rejeté amèrement les résultats, affirmant qu'ils protégeaient des personnalités de haut rang dans le gouvernement de Margaret Thatcher, qui était premier ministre à l'époque du meurtre.

<http://www.guardian.co.uk/uk/2012/dec/12/david-cameron-pat-finucane-murder>

Pour le rapport, voir <http://www.patfinucanereview.org/report/volume01/executive-summary-and-principal-conclusions/>

États-Unis. Le *Ponemon Institute* a publié son troisième bilan de référence annuel sur la vie privée des patients et la sécurité des données. Il signale que davantage d'organisations de soins de santé subissent de multiples violations de données, que la négligence des employés est la principale cause des infractions, que le vol d'identité médicale peut survenir et affecter le traitement des patients, et que les tendances d'utilisation des appareils mobiles appartenant à des employés créent de grands risques pour les données des patients. <http://www2.idexperts.com/ponemon2012/>); voir le résumé : [http://www.infolawgroup.com/2012/12/articles/uncategorized/ponemon-study-on-patient-privacy-highlights-security-failings/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+InfoLawGroup+\(Info+Law+Group\)](http://www.infolawgroup.com/2012/12/articles/uncategorized/ponemon-study-on-patient-privacy-highlights-security-failings/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+InfoLawGroup+(Info+Law+Group))

Dans le sillage d'une fusillade dans une école du Connecticut qui a fait 26 morts, les Etats-Unis réexamine leurs lois sur les armes fédérales. Actuellement, le Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms (ATF), l'agence fédérale chargée de faire respecter la réglementation fédérale des armes à feu, a l'interdiction de créer un registre fédéral des transferts d'armes à feu, que ce soit par vente ou par cadeau. Lorsqu'une arme à feu est récupérée par un agent fédéral en application de la loi, il doit communiquer avec le "fabricant, le grossiste et enfin le concessionnaire pour rechercher dans leurs fichiers afin d'identifier l'acheteur de l'arme à feu", a rapporté le *New York Times*. « Environ un tiers du temps, le processus consiste à chercher dans les dossiers envoyés par les entreprises qui ont fermé, dans de nombreux cas chercher à la main dans des boîtes en carton remplies de feuilles imprimées d'ordinateur, de fiches griffonnées à la main ou même de feuilles de papier tâchées d'eau ». Dans certains cas, une arme à feu ne peut pas être vendue tant que le vendeur n'a pas vérifié avec le Federal Bureau of Investigation (FBI) pour voir si l'acheteur potentiel est dans une base de données de personnes qui ne sont pas autorisées à posséder des armes. Le problème, indique le *New York Times*, est que la base de données du FBI est incomplète, car "le système est volontaire, la Cour suprême a statué en 1997 que le gouvernement fédéral ne peut forcer les fonctionnaires de l'Etat à participer au système fédéral de vérification des antécédents. En conséquence, quand un marchand d'armes demande au FBI de vérifier l'historique d'un acheteur, le bureau permet parfois à la vente de se poursuivre, même si on aurait dû interdire à l'acheteur d'acquérir une arme, parce que sa base de données n'inclut pas les documents pertinents". Les archives, tant de l'ATF que du FBI, vont aux Archives nationales.

<http://www.nytimes.com/2012/12/26/us/legislative-handcuffs-limit-atfs-ability-to-fight-gun-crime.html?pagewanted=all>, <http://www.nytimes.com/2012/12/21/us/gaps-in-fbi->

data-undercut-background-checks-for-guns.html?pagewanted=all&gwh=4AE751CC816DE459B835C34802452FF4

Les documents obtenus par le Partenariat pour le Fonds de la justice civile, une organisation de droits civiques, à travers le the Freedom of Information Act montre que le FBI a surveillé le mouvement Occupy Wall Street, un mouvement de protestation se concentrant sur les inégalités sociales et économiques. Le directeur exécutif du Partenariat a déclaré, selon le *New York Times*, que « la collecte d'informations sur les actions de liberté de parole des personnes est entrée dans des bases de données non réglementées, un immense réservoir d'informations..., les gens ne savent pas quand ni comment elles pourront être utilisées et de quelle manière ».

<http://www.nytimes.com/2012/12/25/nyregion/occupy-movement-was-investigated-by-fbi-counterterrorism-agents-records-show.html?gwh=2F619022DE7C44448EDF41ABFD6BE7F1>

Le Donaldson Adoption Institute a publié un rapport sur l'impact d'Internet sur les adoptions. Il a constaté que « trouver ses parents biologiques est de plus en plus facile et banal » à travers des recherches sur Internet, ce qui conduit à conclure: "Les lois qui empêchent les parties de l'adoption d'obtenir des informations importantes, incluant les statuts sur les « dossier clos », devraient être abrogées car Internet contrevient à leur principale raison d'être actuelle (c'est-à-dire, empêcher les parties concernées de s'informer et de se trouver les uns les autres)."

http://www.adoptioninstitute.org/research/2012_12_UntanglingtheWeb.php

New York. Thanksgiving Day (le quatrième jeudi de novembre) est célébré à New York avec un défilé parrainé par le grand magasin Macy. Cette année, rapporte *Businessinsider.com*, « des renseignements confidentiels du Département de police du comté de Nassau, incluant les numéros de sécurité sociale et des informations bancaires des employés du département, ont été retrouvé déchiquetés parmi les confettis » jetés pendant le défilé. <http://www.businessinsider.com/police-records-in-macys-parade-confetti-2012-11>

Oklahoma. Un tribunal fédéral a jugé que les descendants d'esclaves ayant appartenu à des membres de la nation Cherokee peuvent poursuivre le chef actuel dans le but de restaurer leurs appartenances tribales. Un traité de 1866 entre les Etats-Unis et la nation Cherokee garantit aux anciens esclaves tous les droits tribaux, y compris le droit de vote. Cependant, en 2007, la nation Cherokee a modifié sa constitution pour exiger que tous les citoyens de la tribu aient un ancêtre amérindien enregistré sur le Dawes Roll comme "Cherokee par le sang" (le Dawes Roll est une liste de membres des tribus établie par la Commission Dawes de 1898 et 1907). Tant le traité que le Dawes Roll sont conservés aux Archives nationales. <http://bigstory.ap.org/article/court-lets-slaves-descendants-sue-cherokee-chief>; pour la décision du tribunal, voir [http://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/FB6C7CE08F13EA7185257AD40055B702/\\$file/11-5322-1410104.pdf](http://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/FB6C7CE08F13EA7185257AD40055B702/$file/11-5322-1410104.pdf)

Publications.

Le réseau des personnes transsexuelles d'Amérique latine et des Caraïbes (REDLACTRANS) et l'Alliance internationale contre le VIH/Sida ont publié un rapport sur les violations des droits humains des femmes transgenres en Amérique latine. *The Night Is Another Country* analyse les témoignages de 55 femmes transsexuelles, défenseurs des droits humains et militantes du VIH dans plusieurs pays d'Amérique latine, spécialement du Guatemala et du Honduras. Les notes et les enregistrements audio des entretiens sont conservés par l'Alliance internationale contre le VIH/Sida ; il faut encore une fois souligner l'importance des archives des organisations de la société civile pour le travail de défense des droits de l'homme. Un lien vers le rapport, qui est disponible en espagnol et en anglais, est sur <http://www.corresponsalesclave.org/2012/12/transgender-report.html> Merci à Monica Leonardo Segura, l'auteur de ce rapport, pour cette information.

* * * * *

Partagez l'information avec nous ! trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org
Pour vous abonner au bulletin, entrez les informations requises sur le formulaire que vous trouverez sur cet URL: http://www.unesco.org/archives/hrgnews/hrg3_042010.php

Les numéros précédents du bulletin se trouvent en ligne sur
<http://www.ica.org/12315/hrwg-newsletter/list-of-hrwg-newsletters.html> et
<http://128.121.10.98/coe/main.jsp?smd=2&nid=569829>

(traduction française : Cristina Bianchi)